

LE FRELON ASIATIQUE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



SIGNALEZ SA PRÉSENCE !

Toute personne suspectant la présence du frelon asiatique (nids ou individus) sur une zone est invitée à en faire le signalement :

Sur le site internet : www.frelonsasiatiques.fr

afin de connaître les démarches

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

GDS
Auvergne
Rhône-Alpes
l'action jointe de ensemble

Le frelon asiatique (*Vespa velutina nigrithorax*) est classé comme espèce exotique envahissante. Il a un impact fort sur la biodiversité en raison de la prédation qu'il exerce sur de nombreux insectes, dont les abeilles. Il représente aussi une menace pour la santé publique.

En été, chaque colonie construit un nid de grande taille, généralement à la cime des arbres. En fin d'automne de nombreuses futures reines quittent le nid. Il faut les trouver et les détruire pour éviter la création de nouveaux nids, l'année suivante.

Le frelon asiatique n'est pas agressif envers l'homme, sauf quand la colonie est dérangée. Il est alors particulièrement dangereux. C'est pourquoi les nids doivent être détruits par des spécialistes.

Pour lutter contre le frelon asiatique,
apprenez à le reconnaître et
SIGNALEZ SA PRÉSENCE !

DISTINGUER LE FRELON ASIATIQUE DU FRELON EUROPÉEN

Frelon européen – *Vespa Crabro*

Frelon asiatique – *Vespa Velutina*

Tête rousse
et visage jaune

Tête noire
et visage orangé

Thorax noir

Thorax noir
et roux

Abdomen jaune
avec des dessins
noirs

Pattes rouges

Extrémité des
pattes jaune

Abdomen noir
avec une large
bande orangée

Pour plus d'informations : www.frelonsasiatiques.fr